

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/12/2004 - Convocation du 10/12/2004  
Compte rendu affiché le : 17/12/2004

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMANN; M. MEYER; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN)

**Absents excusés :** Mme BROSSARD; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR  
**Absents :**

**Objet : Tarifs municipaux 2005 –  
Location du stade**

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances explique que le stade municipal Jean Oboussier fait l'objet de demandes occasionnelles d'utilisation de la part de sociétés ou clubs extérieurs à Neuville-Sur-Saône.

Il propose au conseil de maintenir le principe d'une location et, en pareille hypothèse, de fixer le montant à **1 042 euros la journée et 1 670 euros en nocturne.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- DECIDE de maintenir le principe d'une location du stade municipal Jean Oboussier, en cas de demandes occasionnelles de sociétés ou clubs,
- DIT que le montant de la location est fixé à **1 042 € la journée et 1 670 € en nocturne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 16 décembre 2004  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 2 février 2005  
Publication ou affichage du 3 février 2005  
Paul LAFFLY,  
Maire